



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 juillet 2008**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Présidée par le maire suppléant madame Marie-Andrée G. Laliberté

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absences motivées : Monsieur le maire Michel Kandyba et messieurs les conseillers Michel Pratte et André D'Aragon

2008-07-245

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2008.

2008-07-246

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 25 JUIN 2008

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 10 et 25 juin 2008, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2008-07-247

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 25 JUIN 2008

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 10 et 25 juin 2008.

2008-07-248

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2008 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2008-07).

2008-07-249

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2008 conformément au Règlement numéro 716.

2008-07-250

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2008 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2008-07-251

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2007

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2007.

2008-07-252

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 mai 2008

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucun)

Commission de sécurité publique :

- 12 mai 2008
- 10 juin 2008

Commission technique:

- 20 mai 2008

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2008-07-253	<p>SUJET: <u>RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 779</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le Règlement de lotissement numéro 779.</p>
2008-07-254	<p>SUJET: <u>RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 780</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le Règlement de zonage numéro 780.</p>
2008-07-255	<p>SUJET: <u>RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 794</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p>



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le Règlement de programme de crédit de taxes pour le secteur industriel de la ville de Pincourt numéro 794.

2008-07-256

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES MARGES ET LES DIMENSIONS DE TERRAIN APPLICABLES À UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE H1-10

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 780-1, d'adopter le règlement numéro 780-1 - Règlement modifiant le règlement de zonage tel qu'amendé concernant les marges et les dimensions de terrain applicables à une habitation multifamiliale dans la zone H1-10.

2008-07-257

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES CONJOINTEMENT AVEC NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, VILLE ÎLE-PERROT ET TERRASSE-VAUDREUIL

Amendée par
résolution #
2008-08-301

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Services techniques à aller en appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques conjointement avec Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Ville Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil.

2008-07-258

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA GESTION DE COMPTEURS D'EAU POUR LES SECTEURS COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Services techniques à aller en appel d'offres pour la fourniture, l'installation et la gestion de compteurs d'eau pour les secteurs commercial, institutionnel et industriel.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-07-259 SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE LUSSIER, D'UNE PARTIE DE LA 7^E AVENUE ET D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'autorisation au directeur des Services techniques à aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger.
- 2008-07-260 SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – AUTORISATION DES DÉPENSES ET OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROJET DE RENATURALISATION DE LA TOURBIÈRE RENAISSANCE
- Considérant l'approbation de la Commission technique, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser une dépense maximale pour la partie du projet de renaturation de la tourbière Renaissance réalisée par la Ville au montant de 68 210 \$, taxes applicables en sus.
- D'octroyer le contrat pour effectuer une partie des travaux de renaturation de la tourbière Renaissance à Nature-Action Québec inc., organisme sans but lucratif, au montant de 212 000 \$, montant non taxable.
- Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soient imputées au poste 22-700-10-047.
- 2008-07-261 SUJET: NOMINATION DU PARC NATURE LORNE BROWN
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer « Parc nature Lorne Brown » le territoire de la tourbière du projet Renaissance portant le numéro cadastral 3 894 112.
- 2008-07-262 SUJET: OCTROI DU CONTRAT DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS ET MILIEUX NATURELS



Ville de **PINCOURT**

Considérant l'approbation du projet spécial n° SCL-2008-610 - Plan directeur – Parc forestier urbain, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat du plan directeur des parcs, espaces verts et milieux naturels à la firme PLA Consultants pour un montant de 14 955,94 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement pour un montant maximal de 7 000 \$, par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements pour un montant maximal de 3 000 \$ et le solde de 4 955,94 \$ assumé par un crédit du fournisseur, soit imputée au poste 02-752-10-418.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 400 \$ à compter de l'exercice financier 2009.

2008-07-263

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° 1119826 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet numéro 1119826 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2008-07-264

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 780 – PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE – 289, RUE DE LA PLAINE (AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ)

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 10 "8^o" du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme n° 784, des poursuites devant la Cour municipale pour le non-respect du Règlement de zonage numéro 780 contre madame Pascale Douze, 289, rue de la Plaine, Pincourt, pour avoir outrepassé le délai maximal de huit (8) mois après l'occupation du bâtiment pour aménager le terrain, ce qui contrevient au chapitre 4, article 75, dudit Règlement de zonage stipulant qu'un terrain occupé par un usage ou une construction doit être aménagé et les travaux terminés dans les huit (8) mois qui suivent le début de l'occupation de l'usage et de la construction; en cas d'impossibilité d'agir à cause du climat, un délai peut être accordé jusqu'au 15 juin suivant.



Ville de **PINCOURT**

2008-07-265

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 902453,
MINUTE 12162 – LOTS 4 064 050 ET 4 064 071

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° 902453, minute 12162, en date du 14 mai 2008, soit les lots projetés 4 064 050 et 4 064 071 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2008-07-266

SUJET: NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ ET DE SES
ADJOINTS POUR L'ADMINISTRATION ET L'APPLICATION
DES RÈGLEMENTS DE LOTISSEMENT, DE ZONAGE, DE
CONSTRUCTION, DE DÉROGATIONS MINEURES,
D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, RE-
LATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION ET
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le directeur du service de l'aménagement du territoire, monsieur Richard Dubois, t.p., soit nommé « fonctionnaire désigné » de l'administration et de l'application des règlements de lotissement, de zonage, de construction, de dérogations mineures, d'administration des règlements d'urbanisme, relatif aux projets particuliers de construction et relatif aux usages conditionnels.

Que l'inspectrice-technicienne, madame Denyse Rozon, soit nommée adjointe au fonctionnaire désigné de l'administration et de l'application des règlements de lotissement, de zonage, de construction, de dérogations mineures, d'administration des règlements d'urbanisme, relatif aux projets particuliers de construction et relatif aux usages conditionnels.

Que l'inspecteur-technicien, monsieur Mario Ramos, soit nommé adjoint au fonctionnaire désigné de l'administration et de l'application des règlements de lotissement, de zonage, de construction, de dérogations mineures, d'administration des règlements d'urbanisme, relatif aux projets particuliers de construction et relatif aux usages conditionnels.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-07-267 SUJET: APPROBATION DU PROJET N^o 5230S61558568M – HYDRO-QUÉBEC
- PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet numéro 5230S61558568M soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.
- 2008-07-268 SUJET: CESSION DU LOT NUMÉRO 1 724 166 PAR MADAME LISE LEDUC À LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la cession de gré à gré à titre gratuit par madame Lise Leduc à la Ville de Pincourt du lot numéro 1 724 166 du cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 49,9 mètres carrés, pour être utilisé comme rue publique.
- Que les frais pour la préparation de l'acte notarié ne soient pas assumés par la Ville de Pincourt.
- Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés à cet effet.
- 2008-07-269 SUJET: ACCORD DE PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DE CINÉMOMÈTRES PHOTOGRAPHIQUES (RADARS PHOTOS)
- Considérant que la Direction de la sécurité en transport du Ministère des Transports du Québec a comme mandat d'identifier des sites potentiels dans le cadre du projet pilote de cinémomètres photographiques (radars photos),
- Considérant que le Service de l'expertise et du soutien technique en sécurité doit identifier 15 sites potentiels répartis sur trois régions administratives dans le cadre de ce projet,
- Considérant que le tronçon de la route 20, situé entre le boulevard de l'Île et le boulevard Cardinal-Léger pourrait s'avérer un site propice pour l'installation d'un cinémomètre photographique,
- Considérant que la Ville de Pincourt a, depuis longtemps, identifié ce tronçon comme problématique en raison de sa configuration et que d'ici à ce que le parachèvement de l'autoroute 20 soit complété, une solution se doit d'être apportée permettant, entre autres, de réduire les comportements à risque et l'accidentologie,



Ville de **PINCOURT**

Considérant que la Ville de Pincourt estime que le Ministère des Transports du Québec n'a point l'obligation d'obtenir l'aval de la Ville de Pincourt pour réaliser son projet sur un tronçon d'autoroute,

Considérant que la durée du projet pilote s'étendra sur une période de 18 mois à compter du début de 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ**

De signifier à la Direction de la sécurité en transport du Ministère des Transports du Québec l'accord de la Ville de Pincourt pour l'installation d'un cinémomètre photographique (radar photo) sur la route 20 entre le boulevard de l'Île et le boulevard Cardinal-Léger.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, les ententes nécessaires à l'installation d'un cinémomètre photographique (radar photo) sur la route 20 entre le boulevard de l'Île et le boulevard Cardinal-Léger, si nécessaire.

2008-07-270

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RÉALISATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE PINCOURT – RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-06-202

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal a retenu le projet présenté par la Ville de Pincourt dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu lors de la séance du Comité exécutif de la CMM le 29 mai 2008, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ**

De rescinder la résolution numéro 2008-06-202.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention de réalisation officialisant l'entente conclue entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Pincourt dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer sa partie des dépenses en conformité avec la demande d'aide financière et la convention qui l'officialisera.



Ville de **PINCOURT**

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 20 h 09.

2008-07-271

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 10, de lever la séance du 8 juillet 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE